

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2021

Présents : BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, LUCAS Germain, MARTINEAU Philippe, MORILLE Delphine, RAMBAUD Olivier, REGNIER Benjamin, VION-GOVAERT Anne

Absent : MERLET Adrien,

Secrétaire : RAMBAUD Olivier

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 02 MARS 2021

Compte-rendu approuvé

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

- Signature d'un devis établi par la Sarl BERTRAND Maçonnerie, 18 rue des Ménicles 85590 MALLIEVRE, pour la fourniture de matériaux pour la réfection de la toiture du lavoir pour un montant de 1 417,48 € ht.
- Signature d'un devis établi par BODET Campanaire, 19 rue de la Fontaine 49340 TREMENTINES, pour le remplacement du moteur de volée de la cloche 1 (glas) à l'église pour un montant de 2 101 € ht.

II – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget principal a été voté par délibération du 02 mars 2021.

- Lors du commencement des travaux de réfection de la toiture du lavoir, il s'est avéré que la totalité des tuiles étaient à remplacer. Cela engendre donc une plus-value par rapport au montant prévu au budget.
- Enfin, suite à une panne le remplacement du moteur de la cloche 1 (glas) de l'église s'impose. Cette dépense n'était pas prévue lors du vote du budget.

Afin de pouvoir régler ces dépenses il convient de prendre la décision modificative suivante :

| Désignation | Dépenses Diminution | Dépenses Augmentation |
|---|------------------------|--------------------------|
| INVESTISSEMENT | | |
| 020 – Dépenses imprévues investissement | - 3 050 € | |
| 2131 – Bâtiments publics | | 3 050 € |
| TOTAL | - 3 050 € | 3 050 € |

Décision modificative n° 1 au budget principal approuvée à l'unanimité

III – RENOVATION EXTERIEURE DE LA SALLE DE LA CITE ET DE SES ABORDS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE AU TITRE DU CONTRAT TERRITOIRE REGION

Le maire rappelle que dans le cadre de la politique régionale en faveur des territoires, un Contrat Territoires Région a été signé en 2018 entre la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et la Région des Pays de la Loire.

Nous avons la possibilité d'affecter une partie de notre enveloppe restante au titre du CTR sur la rénovation énergétique de la salle de la cité, dès lors qu'un audit énergétique montre qu'à l'occasion des travaux réalisés nous obtiendrons un gain énergétique d'au moins 40 % (mesuré en kwh/m²/an : prévisionnel avant/après travaux).

Il est proposé de solliciter la subvention Contrat Territoire Région (CTR) pour les travaux de rénovation extérieure de la salle de la cité et de ses abords suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|---|----------------|---|----------------|
| Travaux extérieurs (subvention PCC et CTR) | | | |
| Charpente bois bardage isolation | 28 350 | Fonds de soutien départemental 2021 | 12 000 |
| Menuiseries extérieures | 30 000 | Contrat Ruralité DSIL 38,01 % de 428 397 | 162 839 |
| Peinture – Ravalement | 12 500 | Région Pays de la Loire (PCC) 30 % de 202 920 € | 60 876 |
| Réfection des enduits | 25 000 | Région Pays de la Loire Fonds de relance investissement communal (PDLRIC) 20 % de 225 477 | 45 095 |
| Maîtrise d'œuvre | 14 623 | Région Pays de la Loire (Contrat Territoire Région) | 35 041 |
| | | SyDEV | 28 000 |
| Diagnostics | 1 416 | Autofinancement 20 % de 429 813 | 85 962 |
| Aménagement des abords | 92 447 | | |
| Montant HT | 204 336 | | |
| Autres travaux (subvention PDLRIC) | | | |
| Démolition – gros œuvre | 44 840 | | |
| Menuiseries intérieures | 23 750 | | |
| Plâtrerie isolation | 51 150 | | |
| Revêtements de sols | 6 850 | | |
| Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires | 40 960 | | |
| Electricité – courants forts et faibles | 39 750 | | |
| Maîtrise d'œuvre | 14 702 | | |
| Diagnostics | 3 475 | | |
| Montant HT | 225 477 | | |
| Total HT | 429 813 | Total HT | 429 813 |

Demande de subvention CTR (35 041 €) approuvée à l'unanimité

IV – RENOVATION DE LA SALLE DE LA CITE ET DE SES ABORDS : DEMANDE ATTRIBUTION DU DSIL (annule et remplace la délibération du 19 janvier 2021)

Le maire rappelle au conseil municipal que les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres ont signé un contrat de ruralité avec l'Etat le 8 décembre 2020. Les opérations sélectionnées pour être éligibles à la DETR et au DSIL auront vocation à être intégrées dans les conventions financières annuelles annexées au contrat de ruralité.

Suite à la répartition définitive de cette subvention, Il est proposé de délibérer à nouveau pour solliciter le DSIL pour les travaux de rénovation de la salle de la cité suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|--|----------------|---|----------------|
| Démolition – gros œuvre | 44 840 | Fonds de soutien départemental 2021 | 12 000 |
| Charpente bois bardage isolation | 28 350 | Contrat Ruralité DSIL relance | 42 839 |
| Menuiseries extérieures | 30 000 | Contrat Ruralité DSIL rénovation énergétique (2° vague) | 120 000 |
| Menuiseries intérieures | 23 750 | Région Pays de la Loire (PCC) | 60 876 |
| Plâtrerie isolation | 51 150 | Région Pays de la Loire (PDLRIC) | 45 095 |
| Revêtements de sols | 6 850 | SyDEV | 28 000 |
| Peinture – Ravalement | 12 500 | Région Pays de la Loire (Contrat Territoire Région) | 33 908 |
| Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires | 40 960 | Autofinancement | 85 679 |
| Electricité – courants forts et faibles | 39 750 | | |
| Réfection des enduits | 25 000 | | |
| Aménagement des abords | 92 447 | | |
| Maîtrise d'œuvre | 29 325 | | |
| Diagnostics | 3 475 | | |
| Total HT | 428 397 | TOTAL HT | 428 397 |

Demande attribution du DSIL approuvée à l'unanimité

V – REALISATION D'UN EMPRUNT A HAUTEUR DE 100 000 EUROS

Monsieur le Maire rappelle que pour le financement de la rénovation de la salle de la cité et l'aménagement des abords, il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt à hauteur de 100 000 Euros.

Pour cela, il est invité à réaliser auprès de la Banque Postale un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 100 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

| | | |
|-----------------------------------|---|------------------------------|
| Score Gissler | : | 1A |
| Montant du contrat de prêt | : | 100 000 Euros |
| Durée du contrat de prêt | : | 10 ans |
| Objet du contrat de prêt | : | financer les investissements |

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2031

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

| | | |
|--|---|---|
| Montant | : | 100 000 € |
| Versement des fonds | : | à la demande de l'emprunteur jusqu'au 09/06/2021, en une fois avec versement automatique à cette date |
| Taux d'intérêt annuel fixe | : | taux fixe de 0,46 % |
| Base de calcul des intérêts | : | mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours |
| Echéances d'amortissement et d'intérêts | : | périodicité trimestrielle |
| Mode d'amortissement | : | échéances constantes |
| Remboursement anticipé | : | autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle |
| Commission d'engagement | : | 200,00 €uros |

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1 - de réaliser auprès de la Banque Postale un contrat de prêt d'un montant total de 100 000 € pour le financement de la rénovation énergétique de la salle de la cité
- 2 - d'autoriser le maire, Monsieur Guillaume JEAN à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Réalisation d'un emprunt de 100 000 € auprès de la Banque Postale approuvée à l'unanimité

VI – TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2021

Monsieur le Maire rappelle que les taux des taxes locales additionnelles doivent faire l'objet du vote du Conseil Municipal.

Le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre est entré en vigueur au 1er janvier 2021.

A ce titre, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017

Cette compensation prend la forme suivante :

- les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'État ;

Pour les communes, l'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à l'euro près.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de fixer les taux 2021 comme suit :

| | Taux 2021 |
|---|------------------|
| Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties | 43,77 % |
| Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties | 63,62 % |

Taux de la fiscalité locale 2021 approuvés à l'unanimité

VII – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions ci-dessous :

| | |
|--|----------|
| • Adapei..... | 100,00 |
| • ADMR (service d'aide) | 150,00 |
| • Ami Malvent | 60,50 |
| • Club de volley les Epesses | 34,00 |
| • Ecole de musique la Malaurentaise..... | 34,00 |
| • Familles Rurales Treize-Vents/Mallièvre (section restaurant scolaire)..... | 1 870,00 |
| • FC Saint Laurent Malvent | 170,00 |
| • Les Pélicans Gymnastique Les Epesses..... | 34,00 |
| • Les Petits Lutins (section CLSH) | 1 300,00 |
| • Takaboug' | 85,00 |
| • Vent d'Eveil St Malo du Bois..... | 34,00 |

Subventions approuvées à l'unanimité.

VIII – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DU RESTAURANT SCOLAIRE DE TREIZE-VENTS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que des enfants de Mallièvre fréquentent l'accueil de loisirs et le restaurant scolaire de Treize-Vents.

Par conséquent, la Commune de Treize-Vents a sollicité auprès de la Commune de Mallièvre une participation aux dépenses de fonctionnement de ces services à hauteur de 10 % du coût estimé pour l'année 2020 à 24 595,04 €, soit 2 459,50 €.

Participation de 2 459,50 € approuvée à l'unanimité

IX – LOCATION MAISON 3 PLACE DES TISSERANDS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 8 septembre 2020, le conseil a délibéré sur le montant mensuel du loyer du logement locatif situé 3 Place des Tisserands, soit 450 € ;

Etant donné l'importance des travaux de remise en état qui ont été effectués depuis l'acquisition du bien, il est proposé de fixer le montant mensuel à 500 € au lieu de 450 € à compter du 1^{er} mai 2021. Ce loyer s'entend hors charges et d'indexer l'évolution du prix de ce loyer sur l'indice Insee du coût de la construction du 2^{ème} trimestre 2021.

Pour la deuxième partie, implantation d'un artisan d'art, il est proposé de maintenir le prix initialement fixé, soit 150 € par mois, hors charge et d'indexer l'évolution du prix de ce loyer sur l'indice Insee du coût de la construction du 2^{ème} trimestre 2021.

Loyer de 500 €/mois pour le logement locatif et de 150 €/mois pour l'implantation d'un artisan approuvé à l'unanimité

X – MODIFICATION N° 21 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE

Monsieur le Maire rappelle que la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) vise à améliorer la gouvernance de la mobilité pour mieux répondre aux besoins quotidiens des citoyens, des territoires et des entreprises.

La LOM a pour objectifs de :

- Supprimer les nombreuses « zones blanches » de la mobilité en s'assurant que l'ensemble du territoire français puisse avoir une Autorité Organisation de la Mobilité (AOM) qui propose des offres de transport alternatives à la voiture individuelle ;
- Répondre aux enjeux de déplacements domicile-travail ;
- Apporter une réponse aux besoins des publics fragiles ;
- Infléchir la courbe d'émission de CO2 et accompagner la transition énergétique du secteur.

La LOM encourage les Communautés de Communes à se saisir de la compétence « organisation de la mobilité » par décision de leur conseil communautaire.

Pour une Communauté de Communes, prendre la compétence mobilité c'est :

- Elaborer une stratégie de mobilité dans le cadre de son projet de territoire en lien avec la Région et le Département ;
- Devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité ;
- Décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir sur son territoire ;
- Rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins ;
- Avoir la possibilité de lever le versement mobilité ;
- Mettre en place un comité des partenaires.

Il indique que lors de sa réunion en séance publique du 10 mars 2021, le Conseil Communautaire, a décidé par délibération n° 2021-014 d'approuver un nouveau projet de modification n° 21 des statuts.

La 21^{ème} modification des statuts de la Communauté de Communes est proposée afin d'atteindre deux objectifs :

- Introduction de la compétence « Organisation de la mobilité » au titre des autres compétences en application de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM)
- Adaptations techniques et actualisation des statuts

**Modification n° 21 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne
approuvée à l'unanimité**

XI – QUESTIONS DIVERSES

Planning cave des tisserands

Voir document ci-joint

Garde du scrutin élections départementales et régionales

Voir document ci-joint

Exposition photos

Une réunion est fixée le **mardi 11 mai à 19h30 en mairie** pour l'organisation de cette exposition photos.

Commission communication

Une réunion est fixée le **mardi 25 mai à 19h00 en mairie** pour l'élaboration du prochain Pavé (parution 15/06/21).

Label Villages et Villages Fleuris

La Commune sera visitée le 17 juin 2021 par le jury régional



Travaux de réseau eaux pluviales



Des travaux de réseau eaux pluviales ont été réalisés Chemin de Saint Jacques à Treize-Vents (12 802.56 E ttc)

Nous avons été interrogés sur une participation desdits travaux.

Il est décidé de se renseigner sur la possibilité de raccorder les 5 maisons qui pourraient être construites dans le secteur du cimetière, avant de prendre une décision.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 h

 1^{er} juin
 13 juillet

 7 septembre
 12 octobre

Séance levée à 22h30